

 <p>301, 8627 – 91^e Rue Edmonton AB T6C 3N1 téléphone : (780) 468-6440 télécopieur : (780) 440-1631</p>	Référence : I-9041	Page 1 de 1
	<p>Catégorie : SERVICES AUX ÉLÈVES</p> <p>Objet : INTIMIDATION</p> <hr/> <p>Référence(s) juridique(s) : Article 45.1(1)(2) Article 45(8) School Act</p> <p>Autre(s) référence(s) :</p> <p>Adoptée en 1^{ère} lecture : 15 mars 2004 Adoptée en 2^e lecture : 20 avril 2004 Adoptée en 3^e lecture : 18 mai 2004</p>	

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire a une obligation de fournir un environnement d'apprentissage sécuritaire et approprié pour les élèves. Il a aussi une obligation de reconnaître les talents uniques et la valeur naturelle de chaque élève et de chaque employé(e) faisant partie de la communauté éducative. Chaque personne doit être traitée équitablement, avec dignité et avec respect. L'idéal du traitement mutuel des personnes doit être marqué par l'acceptation et l'appui. Chacun doit aussi accepter la responsabilité de ses choix et de ses actes.

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Le Conseil scolaire reconnaît le besoin d'un environnement d'apprentissage qui est approprié, bien ordonné, sain et sécuritaire pour les élèves. Le Conseil scolaire reconnaît que les éducateurs doivent intervenir pour y établir des valeurs de coopération. Sinon, les regroupements spontanés d'élèves vont se faire dans un climat d'intimidation et de rejet de certains.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

1. Les écoles veilleront constamment à dépister les enfants victimes d'intimidation et les enfants intimidateurs.
2. Les écoles verront à ce que tous les enfants développent les compétences sociales appropriées à leur âge.
3. Les écoles verront à ce que tous les enseignants et toutes les enseignantes abordent les problèmes d'intimidation et d'harcèlement dans leur classe.
4. Toutes les écoles développeront et réviseront régulièrement un programme pour favoriser les liens d'amitié entre les élèves.
5. Les écoles établiront des programmes pour développer un sentiment fort d'appartenance à l'école chez leurs élèves et verront à les évaluer régulièrement.